



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

38 COM

WHC-14/38.COM/5E

Paris, 30 avril 2014

Original : Anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-huitième session

Doha, Qatar
15 – 25 juin 2014

Article 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5E. Rapport sur les Programmes thématiques du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Le présent document répond à la demande formulée par la 36e session du Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012, décisions **36 COM 5D** et **36 COM 5E**) et présente un rapport actualisé succinct sur les activités des Programmes thématiques et de l'Initiative du patrimoine mondial suivants :

- Programme des villes du patrimoine mondial, adopté en 2001 ;
- Programme Forêts du patrimoine mondial, adopté en 2001 ;
- Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre, adopté en 2001 ;
- Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable, adopté en 2001/2012 ;
- Programme du patrimoine mondial pour les petits États insulaires en développement, adopté en 2005 ;
- Programme marin du patrimoine mondial, adopté en 2005 ;
- Programme thématique du patrimoine mondial sur la préhistoire, adopté en 2008 et rebaptisé Évolution humaine : adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS) ; et
- Initiative Astronomie et patrimoine mondial, adoptée en 2005.

Projet de décision : 38 COM 5E, voir Point II.

I. LES PROGRAMMES ET INITIATIVES DU PATRIMOINE MONDIAL

Introduction

1. En prenant en considération l'objectif principal de la Stratégie globale, adoptée en 1994 par le Comité du patrimoine mondial, qui vise à établir une Liste du patrimoine mondial représentative et équilibrée qui soit le reflet de la diversité des biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle, le Comité a reconnu qu'un certain nombre de problèmes récemment apparus auraient avantage à faire l'objet d'une réflexion, d'une exploration et d'une recherche approfondies. Depuis sa 25e session (Helsinki, 2001), le Comité a adopté un certain nombre de Programmes thématiques et d'Initiatives dans le but d'atteindre les objectifs de la Stratégie globale.
2. Les Programmes thématiques et Initiatives adoptés par le Comité et évoqués ci-après dans ce document de travail ont été mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial, en étroite collaboration avec les Organisations consultatives, dans le but d'atteindre l'objectif général ci-dessus exposé, chaque programme et initiative ayant, chacun dans son domaine respectif, l'objectif spécifique d'identifier, de conserver et de gérer des types de biens sous-représentés.
3. À ce jour, tous les Programmes thématiques ont eu des résultats positifs et ont en grande partie contribué à atteindre les objectifs fixés lors de leur création. Ils ont très souvent attiré un certain nombre de partenaires et de donateurs compétents et permis aux États parties et aux parties prenantes de disposer des connaissances appropriées dans leurs domaines respectifs afin de mettre en place des politiques d'identification, de conservation et de gestion du patrimoine.
4. Il convient de remarquer que le rôle joué par les Programmes thématiques et les Initiatives adoptés et mis en œuvre à ce jour a été essentiel dans la réalisation des objectifs de la Stratégie globale. Parallèlement, aucune clause de limitation dans le temps n'ayant été définie lors de l'adoption par le Comité, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives suggèrent que le Comité examine les résultats obtenus par les Programmes et Initiatives et mette un terme à ceux et celles ayant d'ores et déjà défini les cadres d'identification, de conservation et de gestion des biens du patrimoine mondial concernés par leur thème spécifique.
5. Dans le cas de ces Programmes thématiques, les États parties disposent de tous les éléments nécessaires, disponibles sur le site Internet du patrimoine mondial et/ou sous forme imprimée, afin de les aider à prendre les décisions appropriées en matière d'identification, de conservation et de gestion de leurs biens respectifs. Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives restent à la disposition des États parties afin de leur fournir une aide technique dans la mise en œuvre des résultats des Programmes thématiques et des Initiatives, dans la présentation des propositions d'inscription et dans l'amélioration de l'état de conservation et de la gestion des biens inscrits.
6. Par ailleurs, en raison des contraintes budgétaires actuelles de l'Organisation, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ne sont plus en mesure de mettre en œuvre les Programmes et Initiatives qui ne bénéficieraient pas de ressources extrabudgétaires. Par conséquent, les programmes pour lesquels un tel financement n'est pas disponible devraient être suspendus jusqu'à la mise à disposition du financement nécessaire ou devraient être pris en charge par les entités adéquates qui pourront garantir leur mise en œuvre, sous réserve de l'approbation du Comité du patrimoine mondial. En outre, tous les frais engagés pour la coordination et le suivi des Programmes thématiques accomplis par le personnel du Centre du patrimoine mondial financé sur le programme ordinaire devraient être remboursés par

le fonds extrabudgétaire concerné au moyen d'un recouvrement des coûts de personnel.

7. Parallèlement, bien que certains Programmes thématiques et Initiatives soient susceptibles d'avoir atteint leur objectif principal, ils pourraient se poursuivre si tant est que des fonds extrabudgétaires soient garantis dans le cadre de projets extrabudgétaires. Leurs résultats feront alors l'objet d'un rapport en bonne et due forme auprès du Comité du patrimoine mondial.
8. Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives font également remarquer qu'il est important que toutes les parties prenantes envisagent une approche globale pour les futurs Programmes thématiques afin d'éviter des doublons entre ces programmes et les activités thématiques des Organisations consultatives. Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives préconisent également qu'une approche plus stratégique soit envisagée, notamment en ce qui concerne les agences de coordination de ces programmes et leur localisation.
9. Il est demandé aux États parties de soutenir la mise en œuvre des Programmes thématiques et Initiatives au moyen de contributions financières spécifiques ou d'aides en nature, telles que l'accueil de réunions ou la préparation et la publication de manuels de référence et d'autres documents en lien avec le programme ou l'initiative.
10. En conséquence, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives recommandent que le Comité examine le rapport sur les Programmes thématiques et Initiatives ainsi que le projet de décision proposé ci-après au Point II.

A. Programme des villes du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/villes/>)

11. Le Programme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 25e session (Helsinki, 2001).
12. 54 villes ou centres urbains historiques ont été inscrits depuis l'adoption du Programme en 2001.
13. Depuis son adoption, le Programme a considérablement contribué à la réalisation de ses principaux objectifs, à savoir : a) le développement d'un cadre théorique de conservation du patrimoine urbain ; et b) la fourniture d'une assistance technique aux États parties dans la mise en œuvre de nouvelles approches et procédures.
14. En ce qui concerne le premier objectif, à savoir le développement d'un cadre théorique de conservation du patrimoine urbain, le programme a pleinement intégré la Recommandation sur le paysage urbain historique, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO (novembre 2011). C'est en tant qu'outil de renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la conservation du patrimoine urbain, la catégorie de patrimoine la plus représentée sur la Liste du patrimoine mondial, que cette Recommandation trouve son cadre d'application le plus important.
15. Depuis l'adoption de cette Recommandation, plusieurs activités ont été mises en œuvre, en particulier dans la région Asie-Pacifique et dans la région des États arabes où s'est déroulée, en décembre 2013, une réunion régionale sur ce sujet qui s'est conclue par l'adoption d'un Plan d'action (2014-2015). La mise en application de l'approche sur le paysage urbain historique a également été testée en amont dans le cadre de la procédure de proposition d'inscription d'une zone urbaine sur la Liste du patrimoine mondial. La pertinence de cette approche a été démontrée en matière de compréhension globale du paysage au sein duquel les attributs du bien sont exprimés et les menaces susceptibles de l'affecter sont identifiées. Des financements extrabudgétaires accordés par Bahreïn, le Gouvernement flamand (Belgique), la France (Convention France-UNESCO – CFU) et les Pays-Bas ont jusqu'alors

largement contribué à soutenir le Programme, tant pour sa mise en œuvre et sa promotion que pour la formation et la participation à des séminaires et à des conférences.

16. En ce qui concerne le deuxième objectif, à savoir la fourniture d'une assistance technique aux États parties dans la mise en œuvre d'une nouvelle approche, le Centre du patrimoine mondial a organisé des activités axées sur la conservation urbaine ou sur le renforcement des capacités pour les villes, les autorités et les gouvernements locaux. Ces activités sont des projets d'aide à la préparation de propositions d'inscription de biens sur le Liste du patrimoine mondial, des activités de conservation ou de gestion, ou des actions de renforcement des capacités et de formation (<http://whc.unesco.org/fr/villes/>). Avec le soutien de la France (CFU), le Réseau des villes patrimoniales indiennes (Indian Heritage Cities Network – IHCN) a été créé afin de sensibiliser les décideurs et les experts à l'importance de la conservation urbaine. Cette initiative repose sur l'expérience acquise en ce domaine par la France, notamment dans le cadre du réseau français des villes historiques. En 2012-2013, les activités se sont concentrées sur le renforcement de l'IHCN tout en mettant en œuvre des activités spécifiques en matière d'étude du développement urbain et de renforcement des capacités. Le réseau est désormais une fondation indépendante, officiellement reconnue par l'UNESCO depuis la fin de l'année 2012. Des éléments détaillés sont disponibles sur le site de l'IHCN (<http://www.ihcn.in/>).
17. Du 22 au 24 mai 2013, la ville de Lyon (France) a accueilli une rencontre internationale destinée à partager les leçons à tirer de 40 études de cas sur la conservation et la gestion de villes historiques («Villes historiques en développement : des clés pour comprendre et agir », un programme lancé en 2008 par l'Organisation des villes du patrimoine mondial (Organization of the World Heritage Cities – OWHC) à l'initiative de la ville de Lyon avec le soutien de la France (CFU) et des Pays-Bas). Le thème de la rencontre était : « Mutation des villes et gestion du patrimoine : Nouveaux acteurs ? Nouvelles pratiques ? ». La rencontre a contribué au débat sur une approche du développement centrée sur le patrimoine, en plaidant en faveur d'un lien entre valeurs patrimoniales, développement urbain et attente des communautés. Le rapport et les études de cas peuvent être consultés en ligne (<http://whc.unesco.org/fr/280/?id=634&>). Le compte-rendu de la réunion est également disponible en ligne (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/1009/>).
18. Une réunion internationale d'experts du patrimoine mondial sur l'intégration dans les *Orientations* de l'approche méthodologique relative à la Recommandation sur le paysage urbain historique s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 5 septembre 2013. Les principaux objectifs de cette réunion étaient d'identifier des manières d'intégrer dans les *Orientations* la méthodologie et l'approche préconisée par la Recommandation sur le paysage urbain historique et d'examiner les textes correspondants. Les conclusions de cette réunion peuvent être consultées en ligne (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/1071/>). Le 13 décembre 2013, une réunion de réflexion sur la mise en œuvre de la Recommandation sur le paysage urbain historique deux ans après son adoption s'est tenue au Siège de l'UNESCO. Les conclusions de cette réunion peuvent être consultées en ligne (<http://whc.unesco.org/fr/villes/>).
19. Un rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sera examiné par la Conférence générale à sa 38e session en 2015.
20. Des financements extrabudgétaires ont été accordés par la Chine et par le Centre régional arabe de Catégorie 2 pour le patrimoine mondial (Arab Regional Center for the World Heritage – ARC-WH, Bahreïn) afin de garantir le suivi du Programme au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

B. Programme Forêts du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/forets/>)

21. Le Programme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 25e session (Helsinki, 2001).
22. Depuis son adoption, 22 sites forestiers ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
23. Le Programme Forêts du patrimoine mondial (World Heritage Forest Programme – WHFP) était destiné à garantir que la Convention du patrimoine mondial soit utilisée pour améliorer la conservation forestière au niveau mondial (décision **25 COM XVII.10**). Le Programme a été approuvé suite à une recommandation d'une réunion d'experts organisée en 1998 à Berastagi (Indonésie) par le Centre du patrimoine mondial en coopération avec le Centre de recherche forestière internationale (Centre for International Forestry Research – CIFOR) et le Gouvernement indonésien. Les experts présents lors de la réunion avaient conclu que la Convention du patrimoine mondial avait un rôle essentiel à jouer dans la conservation d'une grande partie de la biodiversité terrestre mondiale présente dans les forêts. Le compte-rendu de la réunion (<http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-103-1.pdf>) incluait une liste de recommandations au Comité du patrimoine mondial ainsi qu'une liste de sites forestiers qui pourraient être proposés pour inscription par les États parties.
24. À sa 30e session (Vilnius, 2006), le Centre du patrimoine mondial a présenté une vision à 20 ans, une mission et trois objectifs pour le WHFP (document WHC-06/30.COM/12) ainsi que des indicateurs de performance. Lors de la création du WHFP, le Comité n'ayant accordé qu'un financement initial limité, le programme a donc été en grande partie dépendant, pour sa mise en œuvre, des ressources extrabudgétaires. Le Centre a été en mesure de mobiliser des ressources limitées pour des activités spécifiques mais n'a pas réussi à réunir les fonds nécessaires au recrutement d'un coordinateur de programme dédié au WHFP afin de poursuivre le développement de ce dernier.
25. Le WHFP a néanmoins réussi à renforcer le rôle de leader de la Convention dans le domaine de la conservation de la biodiversité forestière, en identifiant et en conservant les forêts les plus exceptionnelles du monde. Comme mentionné précédemment, depuis l'adoption du programme, 22 nouvelles forêts du patrimoine mondial ont été inscrites, y compris plusieurs des sites prioritaires identifiés lors de la réunion d'experts de Berastagi. Cela porte le nombre total des biens forestiers du patrimoine mondial à 107, couvrant une surface de 77 millions d'hectares répartie dans toutes les zones biogéographiques. Le Centre du patrimoine mondial a fourni une aide technique lors de la procédure de proposition d'inscription de certains sites très importants, tels que le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (Indonésie), les Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar) ou le Trinitational de la Sangha (Cameroun, République centrafricaine, Congo).
26. D'importants progrès ont également été accomplis dans la réalisation des trois objectifs du WHFP :
 - (1) Rassembler et diffuser les informations et connaissances liées aux Forêts du patrimoine mondial et au rôle de la Convention dans leur conservation : une page web dédiée au WHFP a été créée sur le site Internet du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/forets/>). Un premier bilan, publié en 2007 (<http://whc.unesco.org/fr/series/21/>), présente les résultats de la réunion qui a suivi celle de Berastagi, et qui s'est déroulée à Nancy (France) en 2005. L'année 2011, déclarée Année internationale des forêts par les Nations Unies, ce qui coïncidait avec le 10e anniversaire du WHFP, a constitué une autre occasion de dresser le bilan des réussites du programme. Celles-ci sont présentées dans les publications suivantes : « S'adapter au changement – l'état de conservation des forêts du patrimoine mondial

en 2011 » (<http://whc.unesco.org/en/series/30/>) et le numéro 61 de la revue Patrimoine mondial « Forêts du patrimoine mondial » (<http://whc.unesco.org/fr/revue/61/>)

(2) Soutenir l'intégration des biens du patrimoine mondial dans un paysage plus vaste, paysage avec lequel les biens sont écologiquement connectés : le WHFP a constamment fait la promotion d'une approche à l'échelle du paysage de la conservation des sites forestiers du patrimoine mondial et a traité ce sujet dans les publications précitées. Cette approche a été testée dans le cadre de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique Centrale (Central African World Heritage Forest Initiative – CAWHFI) (<http://whc.unesco.org/fr/cawhfi/>) et mise en œuvre dans les trois paysages forestiers du bassin du Congo. Le programme a permis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du Trinational de la Sangha, y compris d'une vaste zone tampon de concessions forestières.

(3) Trouver et tirer profit d'opportunités ayant pour but de diriger des aides techniques et financières vers les forêts du patrimoine mondial afin d'améliorer les capacités de gestion et de mener des actions prioritaires de gestion : plusieurs projets d'envergure ont été élaborés et mis en œuvre afin de soutenir des forêts du patrimoine mondial ou d'améliorer la gestion de sites forestiers. Des projets ont été mis en œuvre dans le bassin du Congo, à Madagascar, en Inde, au Brésil et en Indonésie (cf. également http://whc.unesco.org/fr/activites/?search_theme=18&action=list&). Plusieurs forêts du patrimoine mondial ont également bénéficié du Fonds de Réponse Rapide (Rapid Response Facility – RRF) (<http://whc.unesco.org/fr/280/?id=578&>).

27. Suite à l'adoption par le Comité de la Stratégie sur le changement climatique (décision **30 COM 7.1**), le Centre du patrimoine mondial a également souhaité définir l'avantage comparatif des Forêts du patrimoine mondial en s'engageant dans le mécanisme REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts), un effort mondial visant à contribuer financièrement à la rétention de carbone en lien avec l'activité forestière. Un projet pilote de gestion forestière adaptative et financée par le carbone a été mis en œuvre sur le territoire du Patrimoine des forêts ombrophiles de Sumatra en 2009-2011. Une étude réalisée en 2012 pour le compte du WHFP a calculé que le stock total de carbone était de 10,5 milliards de tonnes (<http://whc.unesco.org/fr/actualites/937/>), démontrant ainsi l'énorme potentiel des forêts du patrimoine mondial pour REDD+ et pour d'autres mécanismes de financement des services de l'écosystème.
28. Avec le soutien du fonds-en-dépôt néerlandais et du Ministère belge de l'Environnement, le Centre du patrimoine mondial a finalisé le guide pratique pour l'adaptation au changement climatique, rédigé afin d'aider les gestionnaires du patrimoine mondial naturel à mieux se préparer aux impacts du changement climatique. Le guide pratique sera publié dans le cadre des Cahiers du patrimoine mondial et sera disponible en ligne au milieu de l'année 2014. Au cours de l'année 2013, ce guide a fait l'objet d'un test de terrain dans trois forêts du patrimoine mondial, en Inde et au Kenya. En outre, deux projets de renforcement des capacités au changement climatique sont actuellement en cours en Mésoamérique et en Afrique.
29. Des forêts d'intérêt mondial étant représentées en grand nombre sur la Liste du patrimoine mondial, on peut en conclure que la Convention est devenue un instrument important pour la conservation forestière mondiale. Le WHFP a joué un rôle majeur pour atteindre cet objectif et a très largement contribué à la réussite des objectifs fixés pour le Programme.
30. Au vu des résultats obtenus et des ressources disponibles limitées, tant sur le plan financier qu'humain, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives estiment qu'il n'est désormais plus nécessaire de conserver un programme thématique dédié aux forêts et recommande que le Comité mette progressivement un terme à ce programme.

31. On peut remarquer que les travaux en cours sur l'adaptation au changement climatique concernent tous les biens du patrimoine mondial et pourraient être poursuivis dans le cadre de l'application du Document d'orientation sur l'impact du changement climatique (<http://whc.unesco.org/document/10046>) et de la Stratégie d'aide aux États parties dans la mise en œuvre de réponses adaptées en matière de gestion (<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-393-1.doc>).

C. Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (World Heritage Earthen Architecture Programme - WHEAP) (<http://whc.unesco.org/fr/architecture-de-terre>)

32. Le Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 25e session (Helsinki, 2001). Depuis 2001, 29 sites d'architecture de terre ont été inscrits.
33. La troisième phase du Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre se concentre actuellement sur l'Amérique latine et l'Asie centrale (2012-2014). Les États parties de ces régions doivent encore identifier les institutions et les sites pilotes pour la mise en œuvre du programme. Des activités de renforcement des capacités sont actuellement menées au Tadjikistan et en Colombie en partenariat avec le Centre international de l'architecture de terre (CRAterre). Un document de projet pour la phase finale du programme WHEAP a été élaboré et des fonds sont actuellement recherchés pour sa mise en œuvre.
34. Parmi les principales actions récemment entreprises, on notera l'organisation d'un Colloque international sur la conservation de l'architecture de terre du patrimoine mondial qui s'est déroulé à l'UNESCO en décembre 2012. Cet événement international d'une durée de deux jours a réuni un réseau d'environ 400 experts en conservation de l'architecture de terre, y compris des gestionnaires de sites, des chercheurs et des institutions spécialisées, afin de partager les connaissances et expériences dans le domaine de la conservation de l'architecture de terre. En début de colloque, le Comité scientifique a présenté une série de recommandations internationales pour la protection du patrimoine mondial de terre. En décembre 2013, l'UNESCO a publié le compte-rendu du colloque : « L'architecture en terre dans le monde d'aujourd'hui » dans le cadre des Cahiers du patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, deux publications sur la conservation de l'architecture de terre à Tombouctou (Mali) (*Étude sur les mausolées de Tombouctou* (2014) et *Manuel pour la conservation de Tombouctou* (2014)) ont également été rédigées dans le cadre du « Projet de conservation pour l'Afrique » grâce au généreux financement du fonds-en-dépôt italien auprès de l'UNESCO. La reconstruction et/ou la réhabilitation des mosquées et mausolées de terre qui font partie des biens du patrimoine mondial de Tombouctou et de Gao sont également en cours, grâce aux fonds collectés pour la Sauvegarde d'urgence du patrimoine culturel au Mali.
35. L'UNESCO participera également à un séminaire organisé par CRAterre, « La conservation de l'architecture de terre sur les sites archéologiques : nouvelles pratiques et perspectives » qui se tiendra du 26 au 28 mai 2014 à Grenoble (France). La 12e conférence internationale sur l'étude et la conservation de l'architecture de terre « TERRA 2016 » est organisée dans le cadre du programme WHEAP et se déroulera à Lyon (France) du 10 au 14 juillet 2016.
36. Aucun fonds extrabudgétaire n'est disponible pour ce programme thématique dont on peut estimer qu'il a progressé de façon conséquente dans la réalisation de ses objectifs globaux. Le Programme peut être poursuivi dans le cadre de projets extrabudgétaires, sous réserve de l'obtention de leur financement, avec l'aide des Organisations consultatives et de partenaires extérieurs.

D. Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable
(<http://whc.unesco.org/fr/tourisme/>)

37. Le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable (World Heritage and Sustainable Tourism Programme – WH+ST Programme) a été, à l'origine, lancé par le Comité du patrimoine mondial à sa 25e session (Helsinki, 2001) ; il s'est transformé en un nouveau programme avec un plan d'action (2013-2015) adopté par le Comité à sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012).
38. Le Comité directeur est composé des États parties représentant les groupes électoraux de l'UNESCO (Chine, Allemagne, Liban, Tanzanie, Slovénie et Argentine), du Centre du patrimoine mondial, des Organisations consultatives (UICN, ICOMOS, ICCROM) et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) des Nations Unies. Il définit l'orientation stratégique du Programme. Une réunion du Comité directeur du programme s'est tenue à Paris le 14 mars 2014 afin de définir les priorités pour la prochaine phase de mise en œuvre du Programme.
39. Des avancées significatives ont pu être observées en matière de coopération avec d'autres agences des Nations Unies : un protocole d'accord avec l'OMT a été signé afin de mettre en place une collaboration totale sur le patrimoine mondial et le tourisme durable ; une aide est apportée au Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) et à l'OMT afin de définir l'agenda post-2015 pour le tourisme et le développement y compris le 10YFP (cadre mondial d'actions d'amélioration de la coopération internationale afin d'accélérer la transition vers une consommation et une production durables, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement). Le PNUE a accordé à l'UNESCO un financement initial pour son rôle dans cet important processus.
40. Concernant les quatre objectifs principaux du Programme WH+ST, des progrès supplémentaires ont été accomplis :
 - (1) Promouvoir une large participation des parties prenantes à la planification, à l'élaboration et à la gestion d'un tourisme durable axé sur les pôles touristiques et visant à autonomiser les communautés locales : avec le soutien du fonds-en-dépôt néerlandais, le Programme WH+ST est partenaire de l'OMT dans l'élaboration d'une stratégie commune de développement et de promotion du tourisme pour les corridors du patrimoine des Routes de la Soie en Asie centrale et en Chine. Dans ce cadre et avec le soutien du Ministère de l'industrie et des nouvelles technologies de la République du Kazakhstan, un atelier a été organisé à Almaty (Kazakhstan) en octobre 2013 afin de définir une feuille de route pour une stratégie touristique destinée à la gestion des visiteurs, à la présentation et à la promotion des sites le long des corridors du patrimoine des Routes de la Soie. Le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et la Chine faisaient partie des pays participant à cet atelier. La feuille de route sur la stratégie touristique des corridors du patrimoine des Routes de la Soie peut être consultée en ligne, en anglais (<http://whc.unesco.org/document/126863>) et en russe (<http://whc.unesco.org/document/126864>).
 - (2) Donner aux parties prenantes du patrimoine mondial les capacités et les outils nécessaires pour gérer le tourisme de manière efficiente, responsable et durable compte tenu de la situation et des besoins locaux : le programme WH+ST crée une série de guides « Comment Faire » (How-To Guides) consultables en ligne pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial et autres principaux intervenants dans le domaine de la gestion des destinations touristiques, afin d'élaborer des orientations, tant exhaustives que très pratiques, visant à la création de stratégies et d'actions concrètes pour changer la façon dont le tourisme est géré sur les biens du patrimoine mondial. Ces guides seront axés sur les meilleures pratiques en matière de développement économique durable par le tourisme, ils présenteront des exemples de

bonnes pratiques touristiques et les connaissances, l'expérience acquise et les meilleurs résultats obtenus en la matière.

(3) Réseau, communication et sensibilisation : des efforts conséquents ont été entrepris dans les domaines de la communication et de la sensibilisation au Programme WH+ST. Une plateforme de communication appelée « People protecting Places » (« Des personnes pour protéger des lieux ») est en cours de création afin de sensibiliser au Programme et de partager des informations qui témoignent de l'intérêt et de l'engagement des parties prenantes concernées envers le Programme. Un forum sur la coopération sud-sud, axé sur la Chine et l'Afrique, se déroulera à Huangshan (Chine) en avril. Le tourisme durable et le patrimoine mondial seront les sujets de la prochaine revue du patrimoine mondial.

(4) Intégrer des principes du tourisme durable dans les mécanismes de la Convention du patrimoine mondial : sous l'égide de la Fondation nordique pour le patrimoine mondial, les États parties nordiques et baltes élaborent actuellement un cadre analytique qui permettra une évaluation globale, et un cadre stratégique qui orientera l'élaboration de stratégies de tourisme durable pour 14 sites pilotes de la région. Divers ateliers et rencontres se sont déroulés, y compris un atelier de lancement du projet à Visby (Suède) en 2010 et deux autres rencontres en 2013, l'une à Suomenlinna (Finlande) et l'autre à Karlskrona (Suède). L'une des spécificités du projet est l'examen des mécanismes de la Convention du patrimoine mondial, en particulier de l'exercice de rapport périodique (deuxième cycle), en matière d'évaluation touristique. Les politiques et orientations nationales ainsi que les cadres et critères internationaux tels que les Critères mondiaux de tourisme global pour les destinations touristiques font également l'objet d'un examen.

41. Le Programme WH+ST est entièrement financé par des ressources extrabudgétaires. À cette fin, une stratégie de collecte de fonds a été élaborée et mise en œuvre. À ce jour, des bailleurs de fonds, tant bilatéraux qu'issus du secteur privé, ont été approchés. Au cours du troisième trimestre 2013, l'UNESCO a obtenu pour le Programme la somme d'un million de dollars EU d'un bailleur de fonds issu du secteur privé (Zhongkun Group, Chine). Un accord-cadre triennal a été défini pour la coordination du Programme et les activités à entreprendre. Des ressources complémentaires ont été accordées par une fondation française (Fondation IRIS) pour développer des outils de renforcement des capacités pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, et par le fonds-en-dépôt néerlandais pour des actions de renforcement des capacités en lien avec le projet touristique des corridors du patrimoine de la Route de la Soie, actions à mettre en œuvre conjointement avec l'OMT en Asie centrale et en Chine. Des ressources complémentaires sont actuellement recherchées ; un accord-cadre est notamment en cours de négociation pour un montant d'un million de dollars EU avec Seabourn Cruise Line. Grâce aux ressources obtenues, la coordination générale du programme WH+ST par le Centre du patrimoine mondial est garantie au moins jusqu'à fin 2015.

E. Programme des petits états insulaires en développement (PEID) (<http://whc.unesco.org/fr/sids/>)

42. Le Programme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005).
43. 12 biens ont été inscrits depuis l'adoption du programme, le nombre total de biens inscrits situés dans les PEID atteignant ainsi 29.
44. Au vu des différents niveaux de mise en œuvre de la Convention, de développement des institutions et d'évaluation des besoins et des plans d'action régionaux, une

stratégie différente de renforcement des capacités a été déployée dans chacune des principales régions des PEID.

45. Afrique : 2 ateliers nationaux ont été organisés. L'un au Cap Vert était axé sur le plan de gestion de Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande (novembre 2012), l'autre à Sao Tomé & Príncipe était consacré à l'établissement de la Liste indicative du patrimoine mondial (octobre 2013). Par ailleurs, un atelier subrégional (pour les Comores, Maurice, les Seychelles et les Maldives) a été organisé en avril/mai 2012, conduisant à l'élaboration du premier Plan d'action pour les PEID de l'Océan indien.
46. Pacifique : une aide a été accordée à l'établissement de Listes indicatives en Polynésie, au moyen d'ateliers de formation spécifique au niveau national pour les Tonga (février 2012) et les Îles Cook et Niue (mars 2013). Le site archéologique de Nan Madol, situé dans les États fédérés de Micronésie, a été choisi pour une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, accompagnée d'un système de gestion qui prend en considération le savoir ancestral et les pratiques de conservation du site. Deux réunions de consultation se sont déroulées en novembre 2011 et en mars 2013, ainsi qu'un atelier de renforcement des capacités sur la préparation de propositions d'inscription en octobre 2012.
47. Caraïbes : des cours de formation axés sur les résultats ont été organisés afin de renforcer les capacités professionnelles en matière de préparation de propositions d'inscription et d'accroître le nombre et la qualité des propositions d'inscription de sites du patrimoine culturel et naturel, en insistant tout particulièrement sur les sites de mémoire de la Route de l'Esclave aux Caraïbes. Le premier cours de formation s'est déroulé à Kingston (Jamaïque) en juin 2012 et le deuxième à Antigua-et-Barbuda en mars 2013. Ils ont été suivis d'une période de tutorat de 8 mois au cours de laquelle les participants à la formation ont établi leurs dossiers de proposition d'inscription.
48. Dans le cadre du programme des PEID, 15 ateliers/rencontres ont été organisés entre 2012 et 2013 dans toutes les régions PEID (Océans Atlantique et Indien, Caraïbes et Pacifique). Plus de 300 personnes y ont participé.
49. 2014 a été déclarée par l'Assemblée générale des Nations Unies « Année internationale des petits états insulaires en développement » dans le but de mettre en évidence les apports économiques, sociaux et culturels de ce groupe de pays qui demeurent un cas d'espèce en matière de développement durable au vu de leur vulnérabilité spécifique. Le Programme du patrimoine mondial des PEID vise à poursuivre la contribution aux efforts plus larges des Nations Unies dans le contexte spécifique de la Convention du patrimoine mondial.
50. Des activités majeures ont été mises en œuvre entre 2011 et 2013 dans le cadre du projet du fonds-en-dépôt japonais sur « le renforcement des capacités en matière de soutien à la conservation des sites du patrimoine mondial et d'amélioration du développement durable des communautés locales dans les petits états insulaires en développement (PEID) ». Elles visent à accroître le potentiel de développement durable des autorités et communautés locales des PEID au moyen d'un usage raisonné des ressources culturelles et naturelles en ayant recours à la Convention du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/280/?id=662&>). Le programme est dans l'attente d'un financement complémentaire par le fonds-en-dépôt japonais, la demande étant en cours d'examen au moment de la rédaction du présent document.

F. Programme marin du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/programme-marin/>)

51. Le programme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005).

52. 10 nouveaux biens marins ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis l'adoption du programme en 2005. La zone maritime couverte par la Convention a doublé depuis cette adoption.

53. Le programme a contribué à atteindre plusieurs des Objectifs Stratégiques :

54. Crédibilité :

- Élaboration d'un projet conjoint UICN-Centre du patrimoine mondial de soutien à l'identification de nouveaux sites marins dans la région arctique ;
- Établissement d'une coopération officielle avec la Convention de Nairobi (<http://whc.unesco.org/fr/actualites/967/>) afin de soutenir la proposition d'inscription de nouveaux sites du patrimoine mondial dans l'Océan Indien occidental et la possible proposition d'inscription du Canal du Mozambique en tant que premier site en série/transfrontalier de la région ;
- Production d'un premier rapport d'experts sur la possibilité d'appliquer le concept de valeur universelle exceptionnelle à la haute mer.

Toutes ces activités contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie du Centre du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel (2006) préconisant une approche écosystémique, des conclusions de l'audit de la Stratégie globale de 2011 et de l'étude thématique marine de l'UICN de 2013 « le patrimoine naturel marin et la Liste du patrimoine mondial ».

55. Conservation : coordination et soutien technique/financier à la désignation de « zone maritime particulièrement sensible » (Particularly Sensitive Sea Area – PSSA) selon la réglementation de l'Organisation maritime internationale pour (a) Tubbatuba (Philippines), suite à l'échouage de deux navires au début de l'année 2013 et en réponse à la décision **33 COM 7B.18** (<http://whc.unesco.org/fr/actualites/1058/>) et (b) le Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie) au vu de la croissance attendue du trafic maritime sur le territoire du parc et de son interconnexion avec la Mer des Wadden en Allemagne/Pays Bas. La désignation du Banc d'Arguin en tant que PSSA sera la première en Afrique et répondra aux décisions **29 COM 7B.5** et **31 COM 7B.12**. Par ailleurs, en sollicitant l'avis et le soutien d'experts, le Programme aide à la rédaction de dix rapports sur l'état de conservation et au suivi de plusieurs dossiers d'assistance internationale. Un guide complet des meilleures pratiques, rédigé en collaboration avec l'UICN, est en cours d'achèvement. Présentant une synthèse des meilleures pratiques actuelles mises en œuvre dans les biens marins du patrimoine mondial, il est le fruit des connaissances et de l'expertise que le Programme a accumulées au cours des quatre années et demie passées dans le cadre de son activité de conservation des sites marins du patrimoine mondial.

56. Renforcement des capacités : création/animation d'une communauté fonctionnelle de gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial qui englobe 46 biens dans 35 pays. Le Programme coordonne et facilite (a) un échange régulier et enrichissant des meilleures pratiques et des solutions en matière de gestion entre gestionnaires de sites et leurs équipes et (b) le positionnement de la Convention du patrimoine mondial et de son réseau de gestionnaires de sites marins en tant que facteur positif de changement dans la communauté de la conservation marine et dans le grand public (<http://www.youtube.com/watch?v=C4C5laaURFs>). Le réseau est animé au moyen d'une plateforme en ligne, d'une newsletter électronique bimensuelle des gestionnaires de sites présentant les plus récentes mises à jour de la communauté et les activités et événements dignes d'intérêt, et de l'organisation de la deuxième conférence mondiale des gestionnaires de sites marins à Scandola (France) en octobre 2013 (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/1096/>). La conférence s'est tenue en marge du troisième Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3). Tous les gestionnaires de sites ont reçu une aide financière pour assister à IMPAC3 afin d'avoir

accès à la meilleure expertise dans le domaine et de faire des biens du patrimoine mondial des modèles pour d'autres zones marines protégées. La dernière enquête (octobre 2013) menée auprès du réseau des gestionnaires de sites révélait que l'approche choisie était très efficace et pertinente.

57. Communication : publication de 16 articles (une pleine page chacun) sur les biens marins du patrimoine mondial dans l'International New York Times, accompagné chacun d'un court-métrage pour le site web du New York Times. Le Programme communique dans le monde entier et sans discontinuer sur les activités mises en place pour le patrimoine mondial marin et les résultats obtenus (à la fois en ligne et en version imprimée), y compris au moyen d'un nouveau court-métrage destiné au grand public « Les voix du futur » (<https://www.youtube.com/watch?v=UFUPHOWDUgo>), de l'application du patrimoine mondial pour Ipad (<https://itunes.apple.com/fr/app/unesco-world-heritage-marine/id596139815?mt=8>), d'une newsletter électronique annuelle qui recense l'ensemble des principales activités du Centre en matière de patrimoine mondial marin et les résultats obtenus (http://whc.unesco.org/archive/websites/unesco_marine_2014_newsletter/pages/newsletter/index.html#page/12), d'une brochure de présentation du Programme qui rappelle ses principaux objectifs (<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-13-20.pdf>), de la page web officielle du Programme et des publications régulières sur les médias sociaux de l'UNESCO. Le Programme a également coopéré à un important documentaire pour la chaîne de télévision France 3 (Thalassa, septembre 2012, environ deux millions de téléspectateurs - http://www.france3.fr/emissions/thalassa/reportage-la-mer-en-reserves_17863). Par ailleurs, le Programme a été représenté par des événements spéciaux et d'autres initiatives organisées en coopération avec la Présidence de l'UICN-CMAP-marine lors de toutes les grandes conférences internationales sur la conservation. Le Programme développe tous les ans une action de communication spécifique à l'occasion de la Journée mondiale des océans. Une liste de diffusion et une base de données d'enregistrements photo/vidéo est tenue à jour afin de garantir une communication d'une efficacité optimale. L'audience de toutes les actions de communication du Programme s'élève à environ 50 millions de personnes par an au cours des deux dernières années.
58. Le Programme est totalement financé par des fonds extrabudgétaires. Son financement de base est accordé dans le cadre du partenariat « Tides of Time » (les marées du temps) avec Jaeger-LeCoultre et l'International New York Times, et par le Gouvernement des Flandres (Belgique). En février 2013, un événement de grande envergure, complété d'actions de sensibilisation sur Internet, a été organisé avec les principaux bailleurs de fonds du Programme dans le but d'attirer de nouveaux partenaires (<http://www.youtube.com/watch?v=ofwUTyTilgc>). Le Programme a pu récolter la somme de 1.619.000 dollars EU auprès de 12 partenaires entre janvier 2012 et mars 2014. Les dernières phases de la négociation sont en cours pour l'attribution d'une somme totale de 2.350.000 dollars EU, la confirmation étant prévue pour la mi-juillet 2014. Le Programme a reçu une donation complémentaire d'un montant de 76.000 dollars EU d'un partenaire du secteur privé, somme qui a contribué directement à la gestion de 3 biens marins du patrimoine mondial. Les bons résultats de la collecte de fonds sont le fruit des bonnes relations avec les gestionnaires de sites dans 35 pays. En effet, ces gestionnaires ont une connaissance directe des menaces qui pèsent sur les sites et des opportunités qui se présentent, ce qui permet en retour de fournir constamment une expertise de qualité dans le domaine marin. Ceci est en ligne avec l'agenda plus large de la conservation des océans et garantit un contenu qualitatif constant de tous les produits, et une communication tout au long de l'année sur les activités et les résultats. Dans le cadre du Programme, un protocole d'accord a été signé avec l'Agence française des aires marines protégées et un accord de coopération a été conclu avec la Convention de Nairobi (Océan Indien occidental). Un

protocole d'accord avec l'Organisation maritime internationale est en cours de négociation afin de faciliter la protection contre la pollution maritime. Des protocoles d'accord sont actuellement envisagés avec l'ONG axée sur les résultats Oceana (pêcheries), avec l'Association professionnelle des instructeurs de plongée (communication/visibilité) et avec Thalassa.

G. Évolution humaine : Adaptations, dispersions et développements sociaux (Human Evolution: Adaptations, Dispersals and Social Developments – HEADS)
(<http://whc.unesco.org/en/heads/>)

59. Le Programme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 32e session (Québec, 2008).
60. Six biens préhistoriques ont été inscrits sur la Liste depuis 2009, et cinq dossiers de propositions d'inscription sont actuellement en préparation par les États parties.
61. Entre 2009 et 2013, le Programme HEADS a obtenu des résultats significatifs en matière de sensibilisation à l'importance et à la spécificité du plus ancien patrimoine de l'évolution humaine et de l'origine de la diversité culturelle sur tous les continents, en :
 - (1) tissant des liens entre recherche scientifique et conservation intégrée par la reconnaissance des valeurs scientifiques des biens liés aux origines de l'homme ;
 - (2) agissant dans le cadre de la Stratégie globale, lancée par le Comité du patrimoine mondial en 1994, dans le but d'élargir la définition du patrimoine mondial vers un meilleur reflet du spectre complet des sites mondiaux culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle ;
 - (3) reconnaissant des sites qui présentent des traces exceptionnelles des premières interactions entre l'homme et la terre, des premiers comportements culturels, des étapes de la connaissance et de l'expression créative ;
 - (4) préservant les biens identifiés d'une détérioration progressive liée à leur ancienneté et leur vulnérabilité par des analyses scientifiques et la mise en œuvre de plans de conservation.
62. Une communauté interdisciplinaire d'experts, formant le noyau dur et comprenant quatre comités scientifiques et groupes de travail, a poursuivi et renforcé son travail en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial. Les actions détaillées ci-après ont été menées afin de soutenir les priorités et objectifs thématiques essentiels du Plan d'action HEADS (paléanthropologie, évolution humaine et Convention du patrimoine mondial, biens archéologiques pas encore assez représentés sur la Liste du patrimoine mondial et art rupestre).
63. 17 rencontres internationales se sont déroulées, ainsi que 4 événements parallèles destinés à présenter des résultats détaillés au Comité du patrimoine mondial. Une coopération avec 265 spécialistes a été mise en place et un site web thématique a été lancé (<http://whc.unesco.org/fr/heads/>).
64. D'une analyse approfondie de la spécificité des biens illustrant l'évolution humaine, menée avec l'implication de la communauté scientifique internationale, à des activités de formation pratique, les actions entreprises ont été les suivantes.
65. Trois rencontres régionales et/ou thématiques internationales ont eu lieu au cours des deux dernières années :
 - « Les sites sur l'origine de l'Homme en Asie et la Convention du patrimoine » au Musée de la préhistoire de Jeongok (République de Corée) du 24 au 28 septembre 2012. 51 experts scientifiques venus de 19 pays et représentant 30 institutions y ont participé (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/956/>) ;

- « Sites d'origine humaine en Eurasie et la Convention du patrimoine mondial » à l'Université de Tübingen (Allemagne) du 25 février au 1er mars 2013. 28 représentants nationaux et internationaux venus de 14 pays et représentant 22 institutions y ont participé (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/998/>) ;
 - Une rencontre sur « Les premiers peuplements des Amériques et la Convention du patrimoine mondial » s'est déroulée à la Biblioteca Palafoxiana à Puebla (Mexique) du 2 au 6 septembre 2013. 35 experts nationaux et internationaux venus de 12 pays et représentant 30 universités et centres de recherche y ont participé (<http://whc.unesco.org/fr/evenements/1077/>).
66. Cinq réunions du Comité scientifique du programme HEADS ont été organisées, afin de traiter de la planification et des résultats obtenus. Des actions ont également été mises en œuvre par le Comité scientifique du programme HEADS sur des sites préhistoriques en Afrique, en Asie et en Europe dont :
- des travaux de recherche scientifique menés afin d'évaluer la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité d'importants sites préhistoriques en série ;
 - Jura souabe : suite aux réunions du programme HEADS à Tübingen et à Blaubeuren, le Bureau du patrimoine du Bade-Wurtemberg (Allemagne) a rédigé des documents en vue d'une phase préliminaire à soumettre au Comité national d'évaluation allemande sur le patrimoine mondial culturel, dont la réunion était prévue en février 2014 ;
 - encourager l'inscription de sites tels que Melka Kunture (Éthiopie) sur la Liste indicative nationale, suite à la réunion du programme HEADS « Préparation d'une feuille de route afin de promouvoir l'inscription de sites africains sur l'origine de l'Homme sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO » qui s'est tenue en 2011 au Musée national d'Éthiopie à Addis-Abeba ; le 25 octobre 2013, une réunion s'est tenue à Addis-Abeba afin de planifier la préparation du dossier de proposition d'inscription de Melka Kunture.
67. Cinq rencontres internationales se sont déroulées afin de créer le prototype de RAWA – Rock Art World Archive (Archives mondiales de l'art rupestre). Ce prototype est en cours de finalisation et sera soumis aux gestionnaires de sites avant octobre 2015. Un logiciel de formation en 3 langues est en cours de préparation.
68. Publications et sensibilisation : 5 numéros des Cahiers du patrimoine mondial, un par continent, ont déjà été publiés : le Cahier du patrimoine mondial N°29 : HEADS 1 : Programme thématique du patrimoine mondial sur l'Évolution humaine : Adaptations, dispersions et développements sociaux (HEADS) (<http://whc.unesco.org/fr/series/29/>) et le Cahier du patrimoine mondial N°33 : HEADS 2 : Les sites de l'origine de l'Homme et la Convention du patrimoine mondial en Afrique (<http://whc.unesco.org/en/series/33/>) (page web uniquement en anglais). D'autres sont en préparation : Cahier du patrimoine mondial N°38 : HEADS 3 : Les sites de l'origine de l'Homme et la Convention du patrimoine mondial en Asie ; Cahier du patrimoine mondial N°39 : HEADS 4 : Les sites de l'origine de l'Homme et la Convention du patrimoine mondial en Eurasie ; et HEADS 5 (dans les Cahiers du patrimoine mondial) : Les sites de l'origine de l'Homme et la Convention du patrimoine mondial dans les Amériques.
69. Renforcement des capacités : le Programme HEADS a établi une étroite collaboration avec le programme Erasmus de la Commission européenne et a développé trois cycles de formation intensive, en coopération avec l'Institut de paléontologie humaine, qui ont été organisés en France entre 2011 et 2013 : (i) Réserve naturelle des Gorges du Verdon (dont de nombreux sites préhistoriques, Alpes de Haute Provence) ; (ii) Vallée de la Vézère, bien du patrimoine mondial (Dordogne) et (iii) Tautavel, site de l'*Homo Heidelbergensis* (Pyrénées Orientales). Le thème de la formation était

« Préhistoire et patrimoine mondial au carrefour de la science et de la conservation ». Outre le Centre du patrimoine mondial, la communauté scientifique a rassemblé 7 établissements d'enseignement supérieur et 28 pays ; chaque projet impliquait environ 40 étudiants et 50 professeurs ou spécialistes du patrimoine. Au-delà des activités liées à la formation, ces sessions ont permis d'aider de jeunes chercheurs à s'impliquer dans le domaine de la recherche appliquée à la conservation et de mettre l'accent sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

70. Le Programme HEADS travaille également avec le projet européen PREHsea (Gérer le patrimoine préhistorique en Asie du Sud-Est - Indonésie, Philippines, France et Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO) afin de développer des actions de renforcement des capacités en matière de bonne mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans les biens inscrits.
71. Le Programme HEADS a accompli des progrès dans ses objectifs et a pu, au regard du patrimoine mondial, identifier des sites qui présentent des traces des premières interactions entre l'Homme et la terre, des premiers comportements culturels, des étapes de la connaissance et de l'expression créative.
72. Le suivi du Programme sera géré dans le cadre de projets extrabudgétaires, grâce à un financement extrabudgétaire de la Fondation Carlos Slim obtenu par le Bureau de l'UNESCO à Mexico, et en coordination avec le Centre de catégorie 2 sur l'art rupestre (Espagne). Les résultats du projet seront présentés en bonne et due forme au Comité du patrimoine mondial.

H. Initiative « Astronomie et patrimoine mondial » (<http://whc.unesco.org/fr/astronomie/>)

73. L'Initiative a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005).
74. 2 sites ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis l'adoption de l'Initiative et 3 Listes indicatives ont été révisées afin d'inclure des sites liés à l'astronomie.
75. Conformément à la Stratégie de mise en œuvre intégrée de l'Initiative thématique sur l'astronomie et le patrimoine mondial, présentée au Comité lors de sa 32e session (Québec, 2008), le Centre du patrimoine mondial assure la coordination de base de l'Initiative et la mise en ligne des informations pertinentes sur le site web dédié : <http://whc.unesco.org/fr/astronomie/>. Depuis le dernier rapport d'avancement de 2012, les États parties d'Autriche, du Brésil, du Canada, de Côte d'Ivoire, d'Équateur, d'Égypte, de France, d'Allemagne, de Maurice, du Mexique, de la Fédération de Russie, du Royaume de Thaïlande, d'Ukraine et des États-Unis d'Amérique ont désigné des institutions et des points focaux en charge de cette mise en œuvre dans le cadre des stratégies nationales. En ce qui concerne l'élaboration de l'Étude thématique globale sur le patrimoine scientifique et technologique, demandée par le Comité à sa 36e session (Saint-Petersbourg, 2012) et incluant des études et des travaux de recherche sur le patrimoine technologique lié à l'exploration spatiale, une étude préliminaire est prévue par l'Organisation consultative ICOMOS, sous réserve de la disponibilité de financements extrabudgétaires.
76. Dans l'ensemble, on peut estimer que l'Initiative a progressé conformément à ses principaux résultats attendus. Aucun financement extrabudgétaire n'est actuellement disponible pour cette Initiative. Le Centre du patrimoine mondial poursuivra son travail de coordination de base avec ses partenaires stratégiques, diffusera les résultats obtenus par les Organisations consultatives et les autres partenaires de l'Initiative, notamment l'Union astronomique internationale (International Astronomical Union – IAU), et dispensera des conseils aux États parties qui en feront la demande.

II. DRAFT DECISION

Projet de décision: 38 COM 5E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-14/38.COM/5E,
2. Rappelant les décisions **32 COM 10**, **32 COM 10A**, **34 COM 5F.1**, **36 COM 5D** et **36 COM 5E** adoptées respectivement à ses 32^e (Québec, 2008), 34^e (Brasilia, 2010), et 36^e (Saint-Petersbourg, 2012) sessions,
3. Accueille avec satisfaction le rapport d'avancement sur la mise en œuvre des Programmes thématiques et de l'Initiative et remercie tous les États parties, les bailleurs de fonds et les autres organisations de leur contribution à la réalisation des objectifs des Programmes thématiques et de l'Initiative ;
4. Prend acte des résultats obtenus par le Programme Forêt qui a atteint ses principaux objectifs et décide d'y mettre progressivement un terme ;
5. Prend note que le suivi du Programme HEADS se poursuivra dans le cadre de projets extrabudgétaires, par un financement extrabudgétaire accordé par la Fondation Carlos Slim et obtenu par le Bureau de l'UNESCO à Mexico, et en coordination avec le Centre de catégorie 2 sur l'Art rupestre (Espagne), et demande que les résultats des projets fassent l'objet d'un rapport au Comité du patrimoine mondial ;
6. Prend également note des résultats obtenus par le Programme pour l'architecture de terre et de l'absence de ressources extrabudgétaires ; prend par ailleurs note de la poursuite du programme, sous réserve de l'obtention de financements extrabudgétaires, avec l'aide des Organisations consultatives et de partenaires extérieurs ; et encourage les parties prenantes à garantir la poursuite du Programme et à maintenir leur soutien à la recherche et aux autres activités visant à aider les États parties dans l'identification et la protection des sites concernés ;
7. Note les résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'Initiative Astronomie et patrimoine mondial et de l'absence de financement extrabudgétaire ; note également que le Centre du patrimoine mondial poursuivra la coordination de base avec ses partenaires stratégiques, diffusera les résultats obtenus par les Organisations consultatives et les autres partenaires et dispensera des conseils aux États parties qui en feront la demande ; et encourage également les parties prenantes à garantir la poursuite de l'Initiative et à maintenir leur soutien à la recherche et aux autres activités visant à aider les États parties dans l'identification et la protection des sites concernés ;
8. Demande également au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives, et avec l'aide des États parties intéressés, de poursuivre les efforts entrepris dans la mise en œuvre des activités prévues pour les Programmes thématiques restants en 2014 et 2015 ;
9. Encourage par ailleurs les États parties, les organisations internationales et les bailleurs de fonds à apporter leur contribution aux Programmes thématiques et Initiatives et demande par ailleurs au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport, actualisé basé sur les résultats, sur les Programmes thématiques et Initiatives pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 40^e session en 2016.